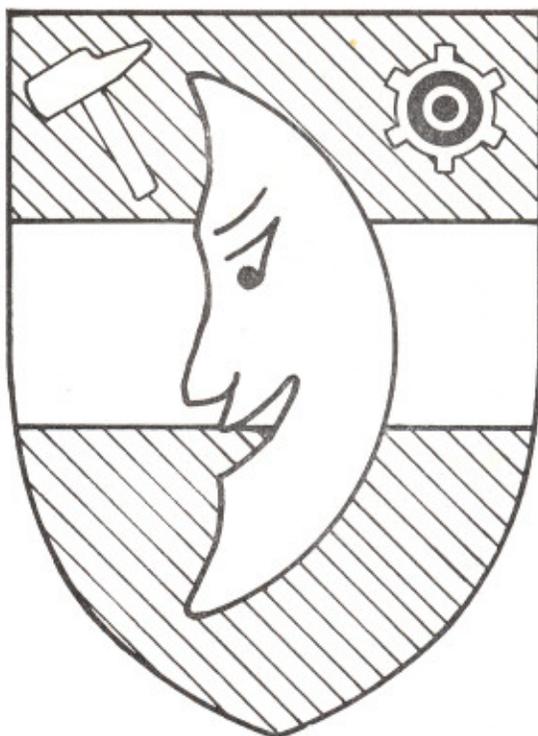


1976
Canton de Thann
Arrond. de Thann
Départ. du Ht-Rhin



N° 5
Altitude : 358 m
Habitants: 2117

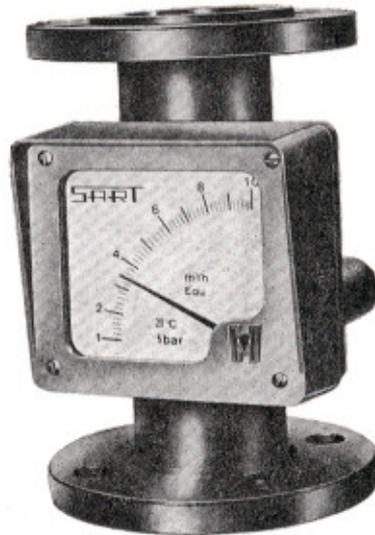
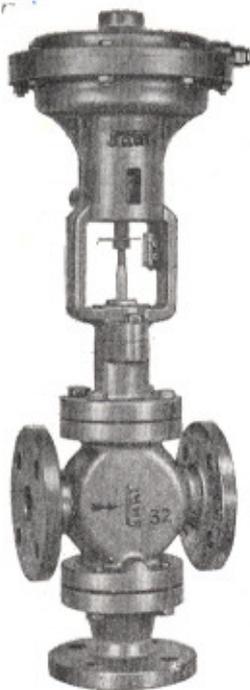
BULLETIN D'INFORMATION

*

68620 BITSCHWILLER

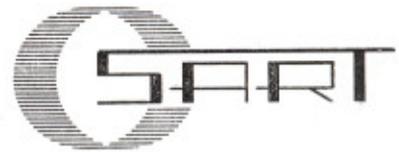


Eglise en 1898



Société Alsacienne de Réglage Thermique

(Filiale MANURHIN)



68620 BITSCHWILLER-LES-THANN

Tél. (89) 37.11.09

Télex : 881.374 F

Une Entreprise locale en pleine expansion qui diffuse ses produits dans le Monde entier

ACTIVITÉ :

La S.A.R.T. comprend 3 départements :

Département Régulation - Ce département consiste à fabriquer et à commercialiser directement des appareils de régulation (régulateurs de température et de pression à commande directe pneumatique ou électrique), ainsi que tous les accessoires de régulation.

Département Mesure - Ce département consiste en la fabrication et la commercialisation directe d'appareils de mesure de contrôle de débits et de niveaux, soit les indicateurs de débits, les contrôleurs de débits, les indicateurs de niveaux et les contrôleurs de niveaux.

Département Compensateurs - Ce département est essentiellement commercial. Il consiste en la vente de compensateurs de dilatation fournis par les Sociétés IWKA et KOREMA (Sociétés Allemandes) dont la SART est représentant exclusif pour la France.

QUELQUES APÉRÇUS SUR LA SOCIÉTÉ

La SART est depuis quelques années en pleine expansion et simultanément la Direction actuelle de l'entreprise poursuit la diversification et le développement de ses fabrications de base.

Ainsi, la Société occupe actuellement à l'usine de BITSCHWILLER plus de 130 personnes, et sur le territoire français, une vingtaine de représentants et techniciens.

La SART a plus que triplé son chiffre d'affaires en 6 ans. Tous les mois 25 tonnes de matériel, ce qui correspond environ à 200 appareils par jour, sont expédiées à ses 4.000 clients nationaux et internationaux.

La SART, par la qualité de ses produits, s'est forgée une place de premier ordre dans le domaine très délicat et particulier de ses spécialités. Malgré la conjoncture défavorable de l'année dernière, la SART a su maintenir un niveau d'activité normal.

DES RÉFÉRENCES PRESTIGIEUSES :

MARINE NATIONALE

Sous-marins à propulsion nucléaire :

- « LE REDOUTABLE »
- « LE TERRIBLE »
- « LE FOUDROYANT »
- « L'INDOMPTABLE »
- « LE TONNANT »

Corvettes :

- Corvette « ACONIT »
- Corvette « GEORGES LEYGUES »

Frégates :

- Frégate « TOURVILLE »
- Frégate « DUGAY TROUIN »

Pétrolier-ravitailleur :

- « LA DURANCE »

MARINE MARCHANDE

- Méthaniers : série 284 à 290
- Navires de transport de gaz G.P.L. : série 311 à 317
- Navires à passagers pour l'U.R.S.S.
- Navires pour les Philippines et la Corée
- Barges pose de pipe-line

ENERGIE NUCLEAIRE

- E.D.F. SAINT-LAURENT DES EAUX
- Centrale thermique de BUGEY 2 et 3
- Centrale thermique de FESSENHEIM
- Centrale thermique d'HONAM (Corée)
- Centrale thermique de LAVRION (Grèce)

PETROCHIMIE

- Raffinerie des Flandres
- Raffinerie ELF à FEYZIN
- Plate-forme de forage de pétrole en mer

SIDERURGIE

- SOLMER à FOS-SUR-MER
- USINOR

CHAUFFAGE

- CHAUFFAGE URBAIN DE PARIS - LYON - MACON - REIMS - GRENOBLE - BESANÇON

ALIMENTATION

- CHAMBOURCY
- DIEPAL
- CHAMPIGNEULLES
- KRONENBOURG
- HUILERIES BLOHORN à ABIDJAN
- BRASSERIES DU CAMEROUN à DOUALA
- COLAITAL à BIR-KADEM ALGER
- STE VOLTAIQUE DE BRASSERIES en Haute-Volta
- STE AFRICAINE DE CACAO à ABIDJAN

EQUIPEMENT D'USINES

Fournitures d'appareils pour :

- MACHINO IMPORT à MOSCOU (U.R.S.S.)
- WINYL ACETATE COMPLEX (Chine)
- PLANTAS LEVADURA TORULA (Cuba)
- COMPLEXE DE L'U.S.T. I.L.I.N. en Sibérie Orientale (U.R.S.S.)
- COTIVO (Textile) à AGBOVILLE
- STE SENEGALAISE DE FILTRERIE (filiale groupe DMC) à DAKAR

Le Mot du Maire

Avec l'année 1976, vous parvient notre cinquième bulletin communal. Eh oui, déjà !

Et, nous n'avons pas terminé de vous fournir :

- les témoignages du passé de Bitschwiller
 - les caractéristiques et les mérites de nos usines
 - l'historique et les activités de nos sociétés
 - les données essentielles concernant le travail des Commissions et du Conseil Municipal
 - le budget de la Commune
 - les travaux réalisés
 - les projets d'avenir, etc.
- Vous exposer nos problèmes, qui sont les vôtres ! et que nous devons parvenir à régler ensemble pour le bien général, excluant les intérêts particuliers.

Nous souhaitons que chacune et chacun de vous réserve un bon accueil à cette brochure qui comprend dans les pages qui suivent :

- Les finances et travaux en 1975
- Les sociétés chorales d'autrefois
- L'historique
- Notre forêt

Puisse-t-elle vous délasser un instant, vous intéresser, en vous donnant l'occasion d'en tirer quelques leçons puisées dans notre passé ; sans doute aussi, éveiller en vous des suggestions, des propositions de collaboration que nous accepterons avec un vif plaisir, afin que, solidairement, nous puissions progresser, aller de l'avant. Ce sont là, les vœux les plus chers que je formule pour vous tous, en 1976.

Adrien HENTZ

Le P. O. S.

Ce mot à l'apparence bizarre sera à l'ordre du jour en cette année 1976 où le Conseil Municipal aura à se prononcer sur son adoption : il s'agit en effet du Plan d'Occupation des Sols qui va compléter, préciser et même transformer notre plan d'urbanisme qui date de 1968.

Après enquête publique, ce plan sera arrêté par le Préfet, et il sera appliqué, sans possibilité de changement, durant une période de cinq ans.

Le territoire de la commune sera divisé en zones

I. DES ZONES URBAINES (habitat, services, activités...)

- **zone UA** = zone à forte occupation avec COS inférieur ou égal à 0,6
- **zone UC** = zone à faible densité d'habitations : COS inférieur ou égal à 0,3
- **zone UE** = zone réservée aux activités industrielles

Le COS est le coefficient d'occupation des sols : s'il est de 0,6, cela veut dire que sur 1 m² de sol on peut construire 0,6 m² de plancher hors oeuvre, ou sur 100 m² (1 are) : 60 m²
sur 500 m² (5 ares) : 300 m²
Pour un COS de 0,3, la surface de plancher est bien sûr égale à la moitié.

II. DES ZONES NATURELLES

- **zone NA** = lotissements de chalets surtout ; ces lotissements doivent concerner 2 ha de terrain, les équipements sont à la charge du promoteur qui doit présenter un plan d'ensemble.

- **zone NB** = uniquement zone de chalets dont l'équipement est assuré par le propriétaire
- **zone NC** = zone agricole
- **zone ND** = site protégé (comme nos forêts, le Massif du Thanner Hubel : occupation et utilisation des sols interdits.

III. OU CONSTRUIRE ?

Une fois ce POS adopté, où pourra-t-on construire ?

- dans les zones urbaines UA et UC
- dans les zones naturelles NA et NB : uniquement des chalets et en respectant certaines conditions.

En cas de doute, il est conseillé de demander un certificat d'urbanisme qui indique si un terrain est constructible et éventuellement à quelles conditions.

IV. LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- elle doit être produite en trois exemplaires
- elle doit comporter :
 - un formulaire de demande
 - un plan de situation
 - un plan de masse
 - les plans de la maison
 - un devis descriptif et estimatif
 - une demande d'installation de fosse sceptique
 - un état sur la viabilité : route, électricité, eau, assainissement.
- pour d'autres renseignements : s'adresser à la mairie.

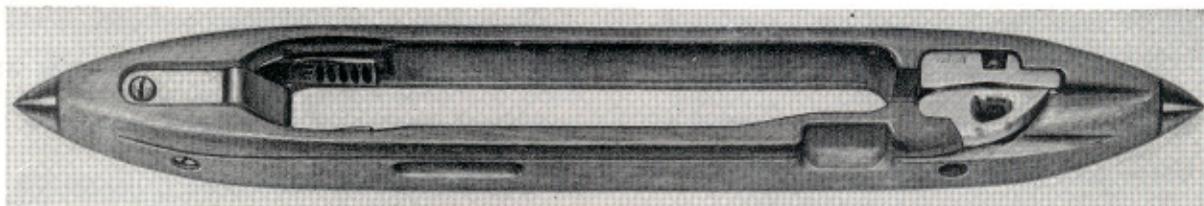
Etablissements B. Heuchel

un effort à l'exportation

En 1975 nous avons exporté 49 % de notre production vers les principaux pays ci-dessous :

Europe :	Belgique - Suisse - Angleterre - Portugal - République Fédérale Allemande - Yougoslavie - Italie
Afrique du Nord :	Algérie - Tunisie - Maroc
Afrique Noire :	Sénégal - Mali - Niger - Côte d'Ivoire - République Centrafricaine - Caméroun - Zaïre
Afrique du Sud :	Mozambique - Madagascar
Moyen Orient :	Turquie - Liban - Iran - Israël
Extrême Orient :	Japon - Thaïlande - Philippines - Indonésie
Amérique :	U.S.A. - Canada - Pérou - Argentine - Brésil - Vénézuéla - El Salvador - République Dominicaine - Colombie

Membre du Groupe
PROTISS



11, route Joffre
Téléphone (89) 37.02.14

68620 BITSCHWILLER-LES-THANN
France
Télex : HEUCHEL 881.001 F

Navettes et Accessoires pour Métiers à Tisser

Les Finances de la Commune en 1975

Le principe de la gestion des finances communales a été expliqué dans le bulletin N° 4 (dépenses de fonctionnement ou d'investissement ; recettes ordinaires ou extraordinaires).

Cette année, nous vous présentons les grandes lignes du bilan 1975, telles qu'elles ressortent des budgets primitif et supplémentaire ; le compte de gestion, c'est-à-dire le bilan exact au centime près ne sera pas connu avant le mois de mars.

Section de Fonctionnement

● DEPENSES

60	Denrées et fournitures	123.000 F	dont 55.000 F de chauffage des bâtiments communaux
61	Frais de personnel	780.000 F	dont 270.000 F de bûcherons et 195.000 F de charges
62	Impôts et taxes	290.000 F	dont 260.000 F d'impôts fonciers 1974 et 1975
63	Travaux et services extérieurs	270.000 F	dont 50.000 F d'entretien des bâtiments, 31.000 F d'entretien de voirie 12.000 F d'entretien des forêts 80.000 F de débardage
64	Participations et contingents	255.000 F	dont 77.000 F au titre du contingent d'aide sociale (1) 63.000 F au syndicat scolaire intercommunal 63.000 F au syndicat intercommunal à vocation multiple
65	Allocations et subventions	45.000 F	dont 20.000 F aux sociétés, fête de Noël des Vieux 10.000 F cotisation à la caisse d'Assurance d'accidents agricoles (2)
66	Frais de gestion générale	116.000 F	dont 70.000 F ramassage des ordures ménagères (SIVM) 4.000 F ramassage des ordures encombrantes 4.500 F frais de PTT (téléphone, correspondance)
67	Frais financiers	122.000 F	dont 116.000 F d'intérêts des emprunts
83	Prélèvement pour l'investissement	355.000 F	

● RECETTES

70	Produits de l'exploitation	65.000 F	dont 62.000 F de taxes pour les ordures ménagères
71	Produits domaniaux	812.000 F	dont 688.000 F de vente de bois et 80.000 de débardage
73	Recouvrements divers	85.000 F	
74		328.000 F	dont 308.000 F de taxe sur les salaires (3)
75	Impôts indirects	52.000 F	dont 20.000 F de taxe locale d'équipement 20.000 F de taxe sur consommation EDF
77	Contributions directes	525.000 F	dont 510.000 F de centimes
82	Produits antérieurs	523.000 F	dont excédent 1974 : 520.000 F

● EXCEDENT ORDINAIRE

2.390.000 F de recettes — 2.356.000 F de dépenses = 34.000 F

Section d'Investissement

● DEPENSES

—	remboursement d'emprunts	80.000 F (4)
—	travaux réalisés	545.000 F (5)
—	travaux prévus	100.000 F (6)

● RECETTES

—	prélèvement sur la section de fonctionnement	355.000 F
—	emprunt pour le Thanner Hubel	40.000 F
—	emprunts pour travaux de voirie	100.000 F
—	vente des parcelles au Burn	500.000 F
—	subventions	85.000 F (7)

REMARQUES

Quelques points exposés ci-dessus méritent des explications complémentaires.

- (1) Il s'agit d'une participation aux frais de gestion des services départementaux d'aide sociale (hôpitaux...) dont le montant est fixé par le département
- (2) Montant imposé et qui est en fonction de la surface agricole
- (3) Subvention que nous alloue l'état au prorata du nombre d'habitants
- (4) Au 1^{er} janvier 1974, la dette de la commune s'élevait à 1.468.754,12 F pour 21 emprunts dont le plus ancien a été souscrit en 1958
- (5) Détail de quelques travaux réalisés
 - 114.000 F à la Ferme du Thanner Hubel
 - 110.000 F au lotissement Burn (d'autres travaux y seront effectués en 1976)
 - 360.000 F travaux de voirie : rue du Pont ; rue des Tilleuls ; impasse des Tilleuls ; rue de la Chapelle ; rue de la Gare ; rue de la Tuilerie ; place de l'Ecole Maternelle
 - 40.000 F solde de la facture concernant la toiture de l'école des garçons
 - 35.000 F installation du chauffage central à la cure
 - 30.000 F mise en place d'un nouveau plancher à la salle des fêtes
 - 20.000 F travaux au centre social : sanitaires, peinture...
 - 12.000 F chemin pare-feu à la Kuppen
 - 12.000 F éclairage public : salle des fêtes, HLM...
 - 12.000 F divers travaux d'assainissement au village
- (6) 50.000 F pour la canalisation de l'Ertzenbach et 50.000 F pour l'impasse de la rue de Carrière
- (7) 40.000 F pour le Thanner Hubel, 24.000 F dans le cadre du plan de relance, 15.000 F au titre du fonds scolaire.

Le Saviez-vous ?

RECENSEMENT

Le recensement national effectué à la date du 20 février a déterminé une population de **2117 habitants** pour la commune, soit 52 de moins qu'en 1968, soit une diminution de 2,4 %.

ETAT CIVIL

Au cours de l'année 1975, la mairie a enregistré 28 naissances, 29 décès et 17 mariages.

GRANDS AGES

Au cours de l'année, auront la joie de fêter leurs :

- 90 ans : Monsieur Edouard KIRCHOFF, né le 5 mars 1886, domicilié 12, rue des Tilleuls
- 85 ans : Mademoiselle Joséphine RUESTERHOLZ, le 10 janvier, 3, rue de l'Ecole
Madame Marie GOLLY, née Mauss, le 20 juillet, rue des Vignes
Mademoiselle Marie WITTNER, le 26 octobre, 6, rue du Pont

La doyenne est Mademoiselle Célestine RUFFIO, qui soufflera ses 92 bougies le 27 octobre au domicile de sa nièce, Mme Walter, 45, route Joffre.

NOCES D'OR

Deux couples célébreront cette année leurs 50 années de vie commune :

- le 23 avril : Monsieur Joseph LUTRINGER et Hélène JILGER, 31, route Joffre
- le 11 juin : Monsieur Bernard HEUCHEL et Hélène ACKERMANN, 13, route Joffre

Et le 26 mars, cela fera 55 ans que Monsieur Auguste WUCHER a épousé Mademoiselle Marguerite THOMAS, rue des Vignes.

STATISTIQUES DES ETRANGERS

Au 31 décembre, 198 étrangers étaient domiciliés au village soit un pourcentage de 9,3 % comparable à celui de Thann : 79 Italiens, 49 Algériens, 43 Tunisiens, 10 Marocains, 8 Allemands, 5 Turcs et 4 d'origine diverses (1 Roumain, 1 Portugais, 1 réfugié tchèque, 1 réfugié polonais).

LES CHANGEMENTS EN 1975

Beaucoup de modifications dans le commerce local :

- Monsieur MARENT, quincailler a cessé ses activités
- Madame MAURER-GALLAT, bureau de tabac et journaux a cédé son magasin à Monsieur et Madame FICHTER
- La Famille GERBER a repris les activités de la boulangerie WINNINGER
- Monsieur Jean-Pierre TRITZ a ouvert une entreprise d'électricité : 13, rue de la Fonderie.
- Madame HORNY (13, rue du Pont) a ouvert un atelier de sabots scandinaves.

Parmi le personnel enseignant :

- Mademoiselle TSCHIRHART a quitté le village consécutivement à une fermeture de classe à l'école des filles et chez les garçons Monsieur Jean-Marie ZIPPER a pris en charge le CM 1 laissé libre par la désignation de Monsieur Pierrot WEISS à la Délégation Départementale de l'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires).

- A l'ONF, Monsieur DIETZ (chef de district) est décédé et Monsieur WALGENWITZ (agent technique du triage Ertzenbach) a quitté la région ; aucun n'a encore été remplacé à l'heure actuelle.

ELECTIONS CANTONALES

Le 7 mars (et peut-être le 14, si un second tour est nécessaire), les électeurs seront invités à désigner leur conseiller général.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque a déménagé : elle est implantée maintenant au rez-de-chaussée de l'école des filles où une permanence est tenue tous les vendredis soirs de 19 à 20 heures.

REFORME DE LA PATENTE. Transformation en taxe professionnelle.

A. Elle va être calculée sur de nouvelles bases.

1. Sur les salaires ou les recettes
 - 1/5^e des salaires versés par l'entreprise (à l'exception de ceux des apprentis et des handicapés)
 - ou 1/8^e des recettes pour les membres des professions libérales, courtiers, commissionnaires, intermédiaires de commerces, employant moins de 5 salariés.
2. Sur les valeurs locatives
 - des immeubles et des terrains utilisés
 - des équipements, meubles et véhicules.

Les bases seront réduites de moitié pour les artisans employant moins de 3 salariés (allègement comparable à celui dont bénéficieront les petits commerçants.

B. La répartition entre les différentes taxes reste la même en 1976 (foncière bâtie, non bâtie, habitation, taxe professionnelle.)

En aucun cas il n'y aura de transfert au détriment des ménages.

Les petits commerçants et artisans bénéficieront d'un allègement.

Les transferts de charges entre redevables de la taxe professionnelle seront échelonnés sur 3 années.

C. La taxe professionnelle est calculée par commune.

ext.



1925 - L'Union Chorale
(S'Herragsangverein)



1925 - Chorale Liberté



1955 - Chorale
Ste Cécile lors de la
visite de Monseigneur.

Les Chorales

C'était au temps où Bitschwiller chantait...

Trois sociétés chorales lui en donnèrent l'occasion :

La Chorale Ste-Cécile - L'Union Chorale - La Liberté.

L'UNION CHORALE (s'Herrangsangverein) formée par une branche dissidente de la chorale Ste-Cécile eu dès 1918 comme président M. Schauenberg et les directeurs successifs eurent comme noms : MM. Iss, Schabat et Edouard Ruesterholtz. Leur répertoire se composait surtout de chants français. Le concert qu'ils offraient chaque année était très prisé. De nombreuses médailles furent glanées aux concours de Munster, Guebwiller, Strasbourg. Dans les années 30, la société s'amenuisa puis cessa d'exister. Il nous reste de vieilles photos : parmi la trentaine de membres nous avons retrouvé deux concitoyens estimés en ces temps encore : Victor Tschupp et Joseph Peter et leur drapeau déposé à la mairie par la veuve d'Edouard Ruesterholtz. Merci Madame.

Madame M. HENTZ

LIBERTÉ

Camille Reber de Thann, secrétaire du Syndicat métallurgiste avec un groupe d'ouvriers de la Schmelz (FAMT) créa en 1921 la Chorale LIBERTÉ, surnommée d'Rota ou d'Welda. Son président Joseph Grunenwald fut secondé de Joseph Brendlen (vice-président), Joseph Gerthoffer (directeur), Joseph Luttringer (caissier).

En 1926, Gaston Mura devint et resta président jusqu'à la dissolution de la chorale par les Allemands en 1940.

La Chorale Liberté fut d'une qualité exceptionnelle, une soixantaine de membres chantait à « coeur joie » et chœur mixte à 4 voix offrant régulièrement aux habitants de Bitschwiller et environs des soirées de comédie musicale, opérettes.

Nos anciens se rappelleront entre autre, Zigeunerblut où la basse de Fortuné Glasser rivalisait avec les dons de comédienne de Rossi Lucie. 1925 fut une grande date : cette année-là eut lieu la remise du drapeau (Fahnaweih), une photo souvenir se passe encore de mains en mains et nous y reconnaissons encore une dizaine qui vivent parmi nous. En premier lieu « honneur aux dames » les Fahnajungfra (demoiselles d'honneur) Anna Axt (Mme Tschupp) Marie Haefflinger (Mme Munsch) Angèle Glaser (Mme Arnold) et Marie Prax, Marguerite Koos, et parmi les hommes : Gaston Mura, Lucien Schaltenbrand, Joseph Luttringer et Joseph Weiss.

Ces survivants de la belle époque auront plaisir à apprendre qu'ils pourront eux aussi venir admirer leur vieux drapeau au « Schwan » dans les locaux de la mairie.

Qu'il était beau le temps où tout Bitschwiller chantait car il serait injuste de ne pas citer garçons et filles qui le soir venu assis devant les maisons chantaient du « Batschi au Kattabachla, de l'allamand à la grand'rue, sans oublier les rues des Ecoles, le Drackgassla, s'Isabahnassla et d'Kappala !! ».

Madame M. HENTZ

LA CHORALE Ste CECILE

Sûrement la Chorale Ste-Cécile a vu le jour presque en même temps que notre église paroissiale, mais le manque d'archives ne nous permet aucune affirmation.

Mais dès 1898, M. Regisser, alors directeur d'école et organiste pris en main la destinée de la société. Ses successeurs furent : Messieurs Flach (période 14-18), Ancel - Horny (entre les 2 guerres) Dornstetter fils - Weiss.

En parlant avec deux anciens, mais toujours alertes sociétaires, M. Joseph Meria et M. Alphonse Tschupp, nous avons remué le passé et évoqué le souvenir d'anciens chantres de talents aujourd'hui disparus, tel que : MM. Alphonse Tschupp, Louis Meria, Ferdinand Conrad, Victor Kuster, Jacques Selinger, Henri Charpiot, Ernest Zerringer, Bischoff, Louis Genin (Président vers les années 30-35) et bien d'autres encore. C'est avec un peu de nostalgie que ces vétérans parlent de leur chorale, du temps où il y avait presque tous les matins une messe « chantée », et aussi des joyeuses répétitions concerts dans la grande salle du Café Schmitt (actuellement Boulangerie Durliat), des difficultés d'alors encore vraies aujourd'hui. C'est dans les années 20 que le manque de voix masculines décida M. Ancel à faire appel aux dames et forma une chorale mixte.

En 1945, M. Antoine Weiss pris la direction de notre estimée société et M. Marcel Kubler fut élu président.

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1975, M. Weiss fêta au milieu d'un nombre impressionnant de chantres venus d'un peu partout, ses **30 années** de directeur de la chorale Ste-Cécile de Bitschwiller, qu'il soit chaleureusement félicité. Etre membre de la chorale, c'est avant tout un idéal, c'est avant tout mettre sa voix, son amour du chant au service de l'église pour embellir les offices et aussi depuis le dernier Concile être animateur du chant pour les fidèles rassemblés dans l'église.

Mais tout ceci n'empêcha jamais notre active société de se lancer dans des productions profanes et récréatives. C'est ainsi que vers 1950 des chants spécifiques de la Vallée de la Thur (arrangés musicalement par M. Weiss) furent enregistrés à Bitschwiller et retransmis par Radio-Strasbourg et Beromunster. Et qui ne se souvient pas des soirées récréatives où étaient inscrits au programme, entre autres « Lisel et Fritzl » de Offenbach, « Les Noces de Jeannette » de Victor Massé, « Opéra pour rire », etc.

La chorale aujourd'hui forte de 22 membres, dirigée et présidée par M. Weiss est présente à toutes les cérémonies ; qu'elle en soit remerciée.

Un appel est fait à tous ceux et toutes celles qui aiment le chant : la chorale Ste-Cécile les attend.

O. F.



1, rue du Maréchal Joffre
68760 WILLER s/ Thur

18, rue des Vosges
68620 BITSCHWILLER

CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

Lorsque vers 1850, Raiffeisen créa ses premières Caisses de Dépôts et de Prêts, il voulut établir une oeuvre qui eut pour but de venir en aide à la paysannerie, au monde ouvrier, et aux classes moyennes ; afin de leur permettre de retrouver l'aisance par l'entraide mutuelle.

L'année 1882 a été alors le point de départ dans les départements de l'Est de la France à ce moment annexés à l'Allemagne, de la fondation d'un réseau de Caisses Mutuelles Agricoles de Dépôts et de Prêts, qui se groupèrent sous l'égide dynamique et compétente de son premier président, Monsieur le Comte Hubert d'Andlau, dans la Fédération Agricole d'Alsace et de Lorraine avec son siège central à Strasbourg.

En 1908, Monsieur ANSEL Heinrich, maire, lança un appel à ses amis et concitoyens dans l'intention de fonder le mouvement mutualiste d'une Caisse Agricole.

Ce mouvement basé sur les grands principes de la charité chrétienne profondément ancrés dans l'âme de notre population, devait mettre fin aux continuellements, et arracher les biens de l'ouvrier et de l'agriculteur des mains des usuriers.

Les membres fondateurs de la Caisse Mutuelle Agricole de Willer-sur-Thur, et Bitschwiller-les-Thann, furent :

M. ANSEL Heinrich, maire et receveur des Postes,
M. ARNOLD Charles, tourneur sur fer,
M. BECK Joseph, menuisier
M. BELTZUNG Joseph, menuisier,
M. HANSBERGER Paul, comptable,
M. HORNY Aloyse, instituteur,
M. KIPFER Joseph, menuisier,
M. MONSCH François, curé de la paroisse,
M. MURA Eugène, tourneur sur fer,
M. NACHBAUER Albert, boucher,
M. WALTER François, tourneur sur fer,
M. WALTER Mathias, charron.

La Caisse Mutuelle a depuis travaillé à l'expansion économique, à l'amélioration du standard de vie, et au bien-être de ses concitoyens, membres et épargnants.

Evidemment, pendant ces années notre Caisse a traversé des heures parfois sombres et difficiles ; c'est sous des régimes divers qu'elle a dû se frayer son chemin. Si malgré ces vicissitudes la progression a été constante, si le succès a couronné ses efforts, c'est que dirigeants et membres n'ont jamais perdu de vue le but à atteindre et que, se solidarisant ils ont persévéré dans la voie tracée par ses fondateurs. La génération qui leur a succédé a tenu haut et ferme le drapeau que ses devanciers lui ont remis, assurant ainsi la pérennité.

BITSCHWILLER

Tél. 37 12 54

Heures d'ouverture

Mardi - 10 h à 12

Jeudi - 16 h à 18 h 30

Samedi - 10 à 12 h

WILLER

Tél. 37 31 78

Heures d'ouverture

Mardi - Mercredi -

Jeudi - Vendredi

9 à 12 et 15 à 18 h 30

Lundi fermé

Bitschwiller et le Sivom

La volonté de coopération intercommunale de la commune de Bitschwiller-les-Thann trouve son origine dès 1949.

En effet, par délibérations du 20 Juillet et du 29 septembre 1949, le Conseil Municipal de la commune décide, avec ceux de Thann et Vieux-Thann, de constituer un Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable.

Ce syndicat avait pour objet la création d'un réseau d'alimentation en eau potable, par dérivation des bassins supérieurs de l'Altenbachruntz.

A l'époque, Monsieur André Ehlinger, le regretté maire de la commune, fut un grand artisan dans cette entreprise intercommunale.

Puis, pas à pas, la commune a participé avec ses deux voisines, à la transformation de ce syndicat d'eau en un syndicat à vocation multiple.

Des 9 communes qui composent actuellement le syndicat, Bitschwiller-les-Thann est la 3e par son importance démographique, soit 13 % de la population syndicale.

Comme toutes les autres communes affiliées au SIVOM, Bitschwiller-les-Thann y est représentée par 4 membres:

- M. Roger Lutringer, adjoint au maire, est membre du Bureau et de la commission Etudes et Program-mations
- M. Jean Naegeli, Conseiller municipal, est membre de la Commission des Finances
- M. Albert Munsch, Conseiller municipal, est membre de la Commission des Travaux
- M. Pierre Rossi, Conseiller municipal, est chargé des relations avec le Fermier.

La commune bénéficie des différents services du SIVOM:

- l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères à raison de deux tournées par semaine
- le balayage des rues, en moyenne une fois par semaine
- les services de l'eau et de l'assainissement
 - exploitation et gestion (par la SOGEST)
 - investissement (par le SIVOM)

Avant de parler des réalisations syndicales pour le compte de la commune, il convient de préciser que les priorités de travaux sont définies par les conseils municipaux respectifs.

Le Syndicat décide enfin de la réalisation de ces priorités en fonction des tranches annuelles de travaux qui sont attribués. Il est bien difficile de contenter une population de près de 20.000 habitants répartis sur 9 communes.

En ce qui concerne les grands travaux d'eau, le SIVOM a adopté en 1972, le projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable de Bitschwiller-les-Thann.

En 1973, une première tranche de 691.500 F a été attribuée à ce projet.

Elle a permis la modernisation de la prise d'eau des Steinkloetz, la construction du filtre et du réservoir annexe, ainsi que la pose des conduites de raccordement.

En 1974, une seconde tranche d'un montant de 723.000 F a été affectée au projet et a permis la pose des canalisations.

Une tranche future devrait permettre la construction d'un réservoir.

Les travaux d'assainissement quant à eux sont en cours de réalisation.

A ce jour, 1.154.000 F ont déjà été engagés.

Une nouvelle tranche a été proposée pour 1976. Son attribution est patiemment attendue.

D'autre part, dans sa séance du 1er décembre, le Comité-Directeur a été informé de l'attribution pour la commune, d'une tranche de travaux d'un montant de 250.000 F par le Conseil Régional d'Alsace.

Bitschwiller-les-Thann est donc la première commune du Syndicat à bénéficier d'un tel crédit.

Rappelons également qu'un crédit de 250.000 F avait été alloué à la commune, pour la réalisation de l'eau et de l'assainissement du lotissement du Burn, au titre de la dotation de la SOGEST.

La poursuite des travaux d'assainissement devrait aboutir dans les années à venir, à la construction d'une station d'épuration des eaux usées pour Willer-sur-Thur et Bitschwiller-les-Thann.

Bien des travaux sont encore à réaliser, pour les mener à leur terme, il importe que l'ensemble de la collectivité syndicale, les élus et la population, y contribuent en apportant la compréhension et l'esprit de solidarité.

Roger LUTRINGER,
en collaboration avec
M. Francis MULLER,
chef du Bureau du SIVOM

QUELQUES NOUVELLES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

En 1975, le Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Thann a continué à remplir sa mission auprès des établissements scolaires qui relèvent de sa compétence.

Les effectifs restent stables : 1.316 élèves fréquentent le CES (+ 48), 373 le lycée (-22). Notre commune envoie 162 enfants dans les différents établissements : 14 au lycée, 115 au CES (+ 14), 33 au CET (-9).

Deux événements importants ont marqué l'exercice 1975.

Le Ministère de l'Education a prononcé la transformation du lycée nationalisé en lycée d'Etat à compter de la rentrée dernière. Cette mesure allège les charges du Syndicat puisque le fonctionnement du lycée est maintenant entièrement assuré par l'Etat.

La piscine de Thann, achevée en mai dernier, a été ouverte et mise à la disposition exclusive des élèves 30 heures par semaine dès le mois de juin.

Le comité-directeur du Syndicat a donc décidé de participer aux dépenses de fonctionnement de la piscine au prorata de la durée d'utilisation par les établissements scolaires.

La situation financière du Syndicat est bonne. L'exercice 1974 a été clos avec un excédent réel de 9835 Frs. Pour l'année 1975 un boni de 11.330 Frs est prévu.

Cependant, en raison de la participation au fonctionnement des nouveaux équipements sportifs, les dépenses de 1976 subiront une hausse importante.

Pour notre commune elles passeront de 63.581 à 81.293 francs. Les membres du Syndicat ont estimé à l'unanimité que cet effort devait être consenti pour encourager la promotion du sport, en particulier de la natation, dans nos établissements scolaires.

J. SCHIBI

Un peu d'histoire

En 1479, l'Abbaye de Murbach en quête de ressources nouvelles autorise Peter Schultheiss de Sennheim à extraire du minerai de fer sur le Territoire de Bitschwiller. (Le dixième du minerai extrait est pour Murbach). Ce fut le début d'une longue aventure et la naissance de la première grande industrie de la vallée. Petit à petit du début jusqu'à la grande révolution on pu dénombrer 8 mines. Il y avait celle de Eberfeld, celle du Scharschbrunn, du Durstal, du Molkenrain, du Wäckerbachel, du Wirschgrund et du Elsbach. Mais ce n'est qu'au 18e siècle que tout se développa rapidement.

En 1780 lors d'une visite le baron de Dietrich écrivit :
Il y a à Bitschwiller 3 mines :

La **mine du Wickenbächle** qui comporte une galerie longue de 120 mètres, dans cette galerie il y a 2 filons de minerai riche en fer. (Mais les 2 ouvriers furent surpris par l'eau, le faible salaire des mineurs ne leur laissait pas le temps de s'occuper de problèmes de sécurité, pour eux seul le minerai comptait). A cette époque l'ouvrier recevait 30 sous par Kübel de minerai rendu à la fonderie, 1 Kübel = 400 livres.

La **mine du Erzenbach** composée de nombreuses galeries d'extraction auxquelles on peut accéder par une dizaine de voies différentes. Les filons de minerai de 2 à 3 pieds de large s'enfoncent profondément dans la montagne, dans cette mine travaillent 24 ouvriers.

La **mine du Wirsgrund**, plusieurs ouvriers ouvrent de nouvelles galeries.

Après la Révolution, ces mines devinrent propriété communale et cessèrent d'être exploitées en 1857.

QUELQUES ARRETÉS DU SIECLE DERNIER

Par arrêté de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 10 mai 1853, tout pain doit porter la marque assignée par l'autorité locale à chaque boulanger.

Le pain de M. Etienne Goepfert marqué par le N° 1

Le pain de M. David Helbling marqué par le N° 2

Le pain de M. Joseph Gstalder marqué par le N° 3

Le pain de M. Joseph Pfeiffer marqué par le N° 4

Le pain de M. Joseph Beltzer marqué par le N° 5

Loi du 18 Juillet 1837

Considérant que le respect dû à l'exercice des cultes reconnus par l'Etat, exige que pendant l'heure des offices divins les auberges, cabarets et boutiques de marchands soient fermés et que le colportage de marchandises soit interdit.

Considérant qu'en donnant à boire et en faisant jouer soit aux quilles, soit à d'autres jeux pendant les heures de travail habituelles, les aubergistes ou cabaretier détournent les ouvriers de la localité de leur travail et les engagent à dépenser chez eux leurs salaires au détriment de leurs familles, et que dans l'intérêt de la moralité publique et dans celui des familles il y a lieu de remédier à cet abus, avons arrêté ce qui suit :

Art. 1 - Les marchands, aubergistes et cabaretiers ne pourront tenir leurs établissements ouverts, les dimanches et jours fériés pendant les heures des offices divins pendant ces heures il ne pourra y être reçu que des voyageurs étrangers à la localité.

Pendant ces heures, le colportage de toute espèce de marchandises est interdit dans la commune.

Art. 2 - Les jours non fériés il est interdit aux aubergistes et cabaretiers de laisser jouer chez eux et donner à boire aux ouvriers domiciliés dans la commune pendant les heures de travail habituelles.

1857 :

Nous, Maire de Bitschwiller. Considérant que le grand nombre des débits de boissons **clandestins** est une cause de désordre et de démoralisation

arrêtons

Art. 1 - Le décret impérial du 29 décembre 1851 sera de nouveau publié et affiché en cette commune afin de rappeler les habitants à l'observation de ses dispositions.

Art. 2 - Nous adjoints et les agents de police veillerons avec le plus grand soin sur les débits clandestins de boissons signalés par la **clameur publique** afin de livrer les délinquants aux tribunaux.

Fait à la mairie, le 21 novembre 1857.

(Extrait de Chronique)

O. F.

La forêt (suite)

Nous avons écrit dans le précédent article que la possibilité annuelle de la forêt de Bitschwiller, ce qui veut dire le volume exploitable chaque année est d'environ 4000 m³. Cette possibilité est fixée par un plan d'aménagement élaboré tous les 20 ans par l'ingénieur des Eaux et Forêts, plan soumis à la délibération du Conseil Municipal et confirmé par un arrêté ministériel. (L'aménagement en cours a été approuvé en 1957 et vient donc à expiration). Les travaux préparatoires à ce plan consistent en une description des peuplements et en un comptage avec estimation du volume de tous les bois sur pied de plus de 20 cm de diamètre. Ces comptages permettent d'estimer l'accroissement en volume des bois durant la période écoulée (20 ans) et de répartir donc sur chacune des 20 années à venir la récolte possible. La description des peuplements permet de fixer les parcelles dans lesquelles les coupes seront assises.

A part un groupe de parcelles situées sur la rive gauche de la Thur et complètement ruinées par 2 guerres successives, où le travail consiste à reconstituer les peuplements, la forêt de Bitschwiller est traitée en futaie régulière par la méthode du quartier de régénération à l'âge moyen d'exploitation de 120 ans. Dans ce but la forêt est divisée en 3 quartiers (groupes de parcelles). Dans le quartier de régénération sont groupées les parcelles où les bois sont arrivés à maturité (minimum 120 ans - 60 cm de diamètre). Ces bois sont exploités selon la méthode des coupes progressives. L'ouverture des vieux peuplements par la coupe des arbres les plus branchus et les moins beaux permet aux porte-graines laissés sur pied de fructifier et d'ensemencer progressivement la parcelle. Au bout d'une quinzaine d'années, après les coupes secondaires ayant enlevé au fur et à mesure les arbres gênant la jeunesse installée, intervient la coupe définitive. S'il reste des endroits où les semis n'ont pas fructifié intervient une plantation artificielle.

Dans le quartier de préparation est effectuée la première des coupes de régénération c.-à-d. ouverture prudente du peuplement, la lumière arrive au sol et favorise l'installation des premiers semis. Les parcelles classées dans ce quartier contiennent des bois d'une centaine d'années.

Le surplus de la forêt constitue le quartier d'amélioration où chaque parcelle est parcourue par intervalles réguliers de 5 à 10 ans dans un but cultural : élimination des essences non désirées, des malades, des arbres gênant d'autres plus beaux ou plus utiles. Il s'agit d'améliorer le peuplement sans chercher le rendement immédiat.

Dans la pratique, le service forestier marque en premier lieu chaque année les parcelles prévues en amélioration. Le volume à exploiter dans ces parcelles est déduit de la possibilité. Le surplus est pris dans les parcelles en régénération ou préparation selon l'urgence ou l'utilité de l'opération. Une troisième sorte de coupe consiste en l'exploitation des chablis dans toute la forêt, c.-à-d. bois secs ou renversés par le vent ou foudroyés. Le volume de ces chablis est déduit de la possibilité de l'année suivante.

Pour illustrer les lignes précédentes quelques chiffres concernant les prévisions de 1976 :

Coupes d'amélioration	153 m ³
Coupes de régénération	3.064 m ³
Chablis	550 m ³
Total	3.767 m ³

En 1975 à comparer avec la possibilité de 3.947 m³, 4500 m³ ont été exploités à cause de nombreux bois malades. 20.000 épicéas et douglas ont été plantés, plus de 30 hectares de plantations nettoyés.

En 1976 seront plantés :	5.000 hêtres et érables
	18.000 épicéas
	6.000 douglas
Total :	29.000 plants à mettre en terre

Tous ces travaux de repeuplement sont financés par une partie du produit de l'exploitation, ainsi que des travaux de mise en culture de la pépinière, de dégagement des plantations (une soixantaine de hectares, d'entretien des routes et chemins (28.800 mètres) de créations de chemins de traîne (700 m prévus), d'entretien de pistes de débardage (9.000 m en service) de réparation et d'entretien de 19 km de sentiers, en 1975 a été tracé un chemin pare-feu autour de la plantation du Sydensthal, 1.000 m de pistes de débardage ont été installés, les sentiers les plus parcourus ont été nettoyés, celui du Thanner Hubel depuis la place Zündel a été pioché sur 800 mètres, ainsi que celui du Hundsruck - Thanner Hubel dans les derniers 500 mètres. Le Eselpfad a été rouvert.

Ces quelques exemples suffisent peut-être à montrer que la forêt ne constitue pas seulement un coffre où puiser de l'argent quand il en faut mais qu'elle demande à être entretenue, à voir réinvestir une grande partie de son produit pour le bien de tous et surtout des générations à venir.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement M. Guth garde-forestier de Bitschwiller, c'est grâce à son aimable collaboration que nous avons pu vous donner tous ces détails sur votre forêt.

O. F.

INDUSTRIES - COMMERCE - ARTISANS

USINES : FAMT - SART - Bernard HEUCHEL

Installation - Sanitaire - Ferblanterie : Ets Ed. EHLINGER - Raymond SCHWERTZ

Menuiserie : Léon HALTER - Marcel ROGUET

Peinture : Entreprise COLOMBO - Armand GEYMANN - André AVELINE

Revêtements de sol : Léon AVELINE

Installations électriques : J. LINTZENTRITT - Entreprise J.-P. TRITZ

Entreprises de constructions : G. COLOMBO et Cie - G. KORNACKER

Garages - Stations-Service : A. COLOMBO - L. KLEIN

Assurances : J. SYREN - R. EHLINGER - Ed. GRUNENWALD

Transporteurs - Débardeurs : A. MUNSCH - R. STERKLEN - D. VOKURKA

Charbon - Mazout - Bois : AUER - A. HARTMANN

Matériaux de construction : O. WERMELINGER

Plants forestiers : Pépinière Communale

Articles de sport : SPECKBACHER

Boissons en gros et détails : A. RIEDLINGER

Cafés - Restaurants - Hôtels :

BANNWARTH, café « A la Ville de Thann » (hôt. restau.)

BOYER, Restaurant Bar Modern'

GALLAT, Café « Aux Trois Rois »

MERCKLEN, « Café de France »

SCHNEIDER, « Au Rendez-vous des Chasseurs (Hôtel-Restaurant)

SERTIC « Café de la Poste »

STRUB, « Restaurant de la Fourmi » (Col Hundsruck)

WEINGAERTNER, « Café du Pont »

WELKER P. « Ferme-Auberge du Thannerhubel »

WUCHER, « Café de la Gare » (Restaurant)

Tabacs - Journaux - Souvenirs : R. FICHTER

Boucheries : GERBER

Laiteries : G. ARNOLD - J. ZWISLER

Alimentation Générale : (boulangeries - épicerie - pâtisseries) : R. DURLIAT - G. GALLAT - R. HATSCH - E. LUTRINGER - WEINGAERTNER

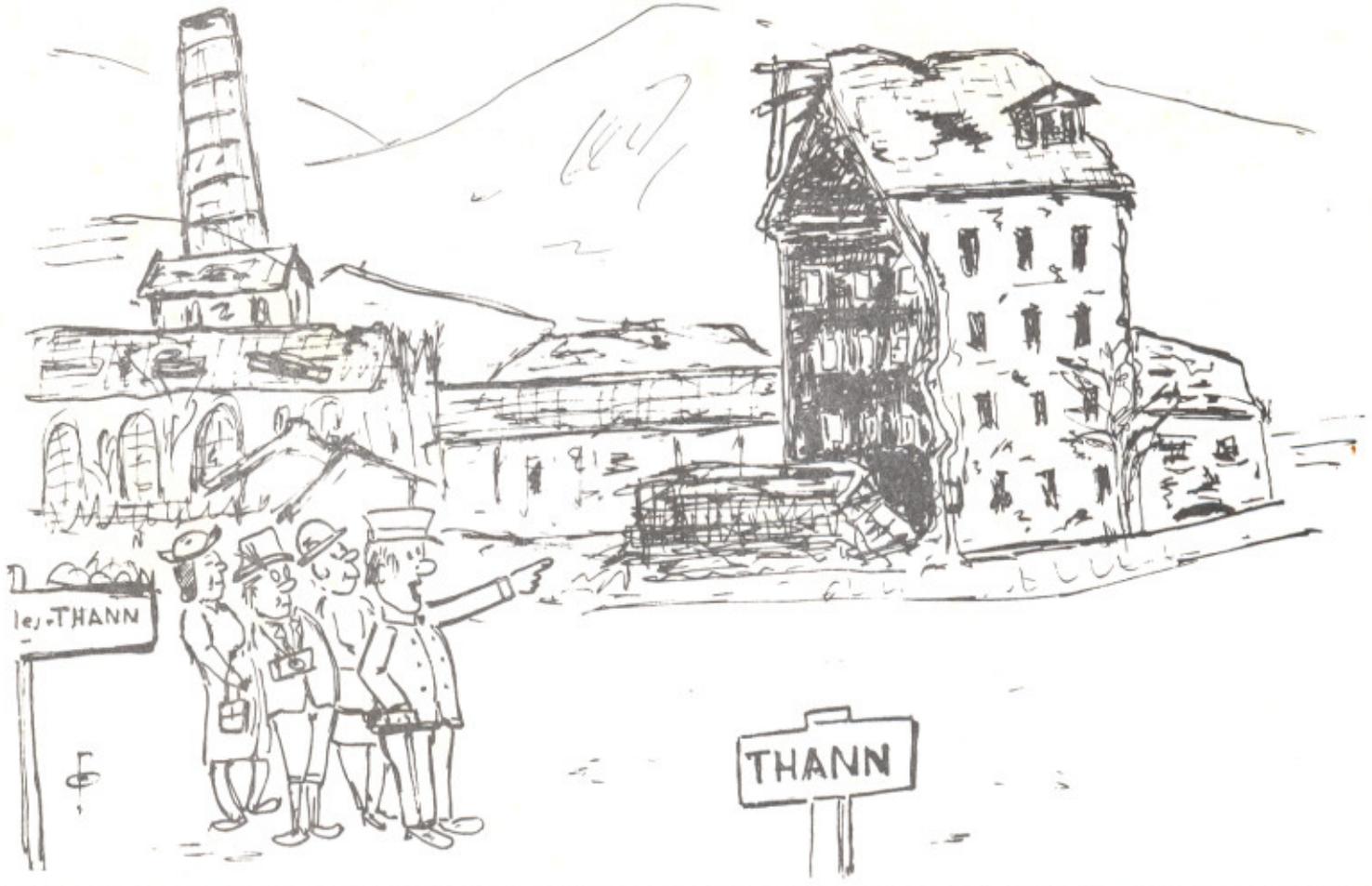
Coiffeurs : « Mod Coiff » (J. BRUNA & M. DANY) - R. ZERRINGER

Bonneterie - Confection : Mme MUNSCH - Mme NUSSBAUM (Mamanbébé)

Sabots : Madame HORNY

Artisan carreleur : SERTIC

Auto-école : GERARD



Au Lycée papillon



Un sacré problème : les eaux de ruissellement